

Carrieres Ayel

SARL CARRIERE AYEL

Sur le Molard des Anes
39300 CROTENAY

CARRIERE DE CROTENAY (39)

LIEUX-DITS « SOUS L'HEUTE »

**« LE TAUREAU » ; « SUR LE MOLARD DES ANES »
« MOLARD DES ANES » ; « SOUS LA CHARMETTE »
« SUR LA CHARMETTE »**

- Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de Crotenay (39)

Demande d'examen au Cas-par-Cas

Contexte paysager



Sciences Environnement

Juin 2023

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60
Fax 03.81.80.01.08



Sciences Environnement

Pour le compte de :

SARL CARRIERES AVEL

Sur le Molard des Ânes
39 300 CROTENAY



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

HISTORIQUE DES REVISIONS			
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR
1.0	Mai 2023	Création du document	PV

CONTEXTE PAYSAGER

Situé dans la haute vallée de la rivière d'Ain, le paysage de la zone d'étude correspond à celui de la région géomorphologique dite du plateau de Champagnole (second plateau), où l'activité agricole et notamment l'élevage laitier et les surfaces fourragères, prédominent. Le Jura est également un terroir forestier (nombreuses scieries). La couverture forestière, importante, s'étire là où les sols sont les moins propices à l'agriculture : Côte de l'Heute, plateau karstique de Montrond, vallées encaissées.

Les reliefs sont en général peu marqués hormis au voisinage de la Côte de l'Heute d'une part et de la vallée de l'Ain et de l'Anguillon d'autre part, qui occasionnent un relief plus chahuté encadrant le plateau.

Le bassin visuel est délimité par des boisements à l'Ouest (Côte de l'Heute), au Nord et à l'Est (Forêt Domaniale de la Faye de Montrond). Associés au relief, ces éléments forment des limites visuelles infranchissables. Un couloir visuel partiel se dégage en direction du Sud-Est. Il s'agit d'une zone bocagère au modelé doux qui fait la jonction avec le bassin visuel voisin à l'Est. La succession de haies bloque rapidement le regard (à moins de 500 m). La butte du Bois de Montsaugeon et le relief du bois de Chaumois dominant et ferment le bassin en arrière-plan.

Le paysage est marqué par trois types d'activités :

- Agricole : Il s'agit de grandes parcelles en prairie. Elles forment un paysage ouvert.
- Forestière : Les bois ne sont situés qu'en marge.
- Industrielle : La carrière PERNOT et les installations associées s'étendent dans la partie Nord du bassin visuel. La carrière AVEL, de plus petite taille, est localisée au pied de la côte de l'Heute. Ces entreprises représentent un pôle économique et d'emploi important sur le plateau (direct : employés des sites mais aussi indirect : transporteurs et commerces locaux).

Le bâti est regroupé en villages (Crotenay et Monnet-la-Ville), avec quelques fermes isolées (La Buchille, Combe Robert, Maisons du Bois). Une zone relativement vaste accueille également l'aérodrome de Champagnole – Crotenay.

Ce bassin est desservi par plusieurs voies de communication : RD 23 et RD 27 (axes Nord/Sud), RD 5 (axe Est/Ouest) et chemins d'exploitation agricole.

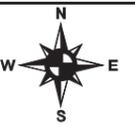
La carrière actuelle est très discrète dans le paysage. La végétation sur le pourtour de l'exploitation cache en quasi-totalité les zones décapées et les stocks (*Photographies 1 et 2*). En fait, la carrière n'est visible qu'au moment où les arbres ne portent pas leurs feuilles. Au printemps et en été, la carrière n'est visible que d'un seul point localisé sur la RD 5 entre les deux zones exploitées.

Les seules zones où la carrière actuelle est perceptible en période défavorable sont :

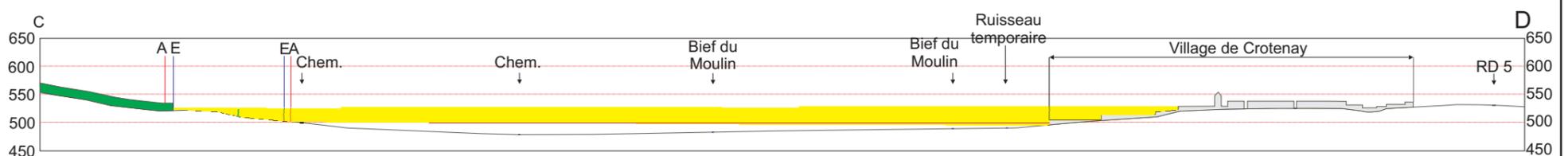
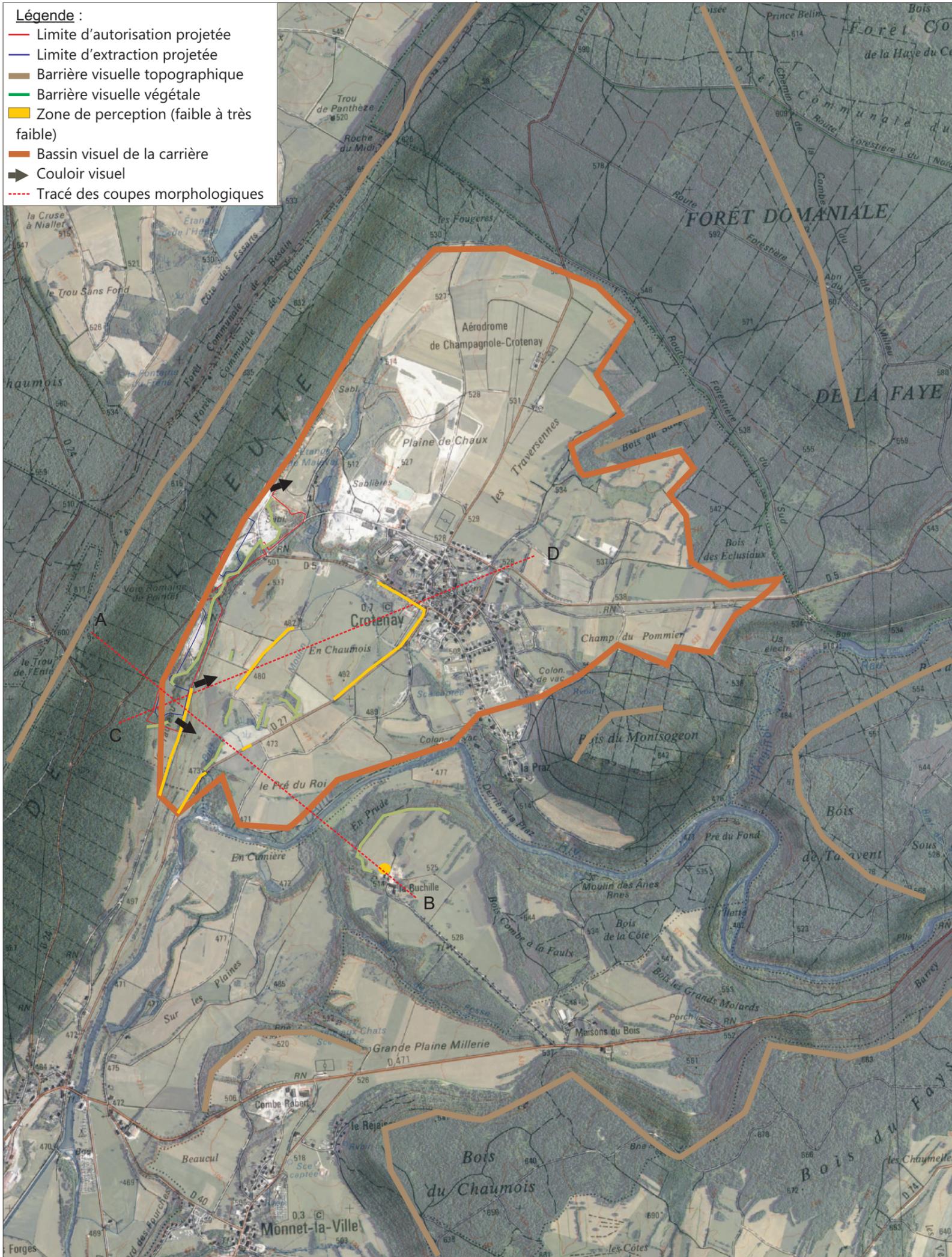
- au niveau de la Buchille à travers les arbres ceinturant la ferme,
- sur la RD 27 de manière intermittente,
- sur la RD 5 entre les deux zones exploitées,
- au niveau des habitations au Sud-Ouest du village de Crotenay,
- et sur les chemins agricoles entre la carrière et la RD 27.

En conclusion, nous pouvons dire que cette carrière est très bien camouflée, la ceinture végétale est efficace même quand les arbres n'ont pas leurs feuilles, du fait d'une largeur suffisante de cette bande arborée. Au vu des caractéristiques du projet (limites identiques, aucune extension) et des mesures en place, la prolongation de l'exploitation ne modifiera pas les limites du bassin visuel actuel de la carrière. Il n'y aura pas de point de vue supplémentaire sur la carrière. La végétation et les merlons périphériques seront maintenus, entretenus et étendus conjointement à l'avancement de l'extraction. Ces composantes sont aisément perceptibles sur les photos aériennes 2023 ci-dessous.

*Cette contextualisation paysagère a été réalisée en partie grâce à l'étude réalisée lors de la dernière demande d'autorisation environnementale de 2014, qui avait prit en compte l'intégralité du site objet de la demande actuelle. **Les limites d'autorisation et d'extraction ainsi que les dispositions du site restent identiques.***



- Légende :**
- Limite d'autorisation projetée
 - Limite d'extraction projetée
 - Barrière visuelle topographique
 - Barrière visuelle végétale
 - Zone de perception (faible à très faible)
 - Bassin visuel de la carrière
 - ➔ Couloir visuel
 - Tracé des coupes morphologiques



LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUES

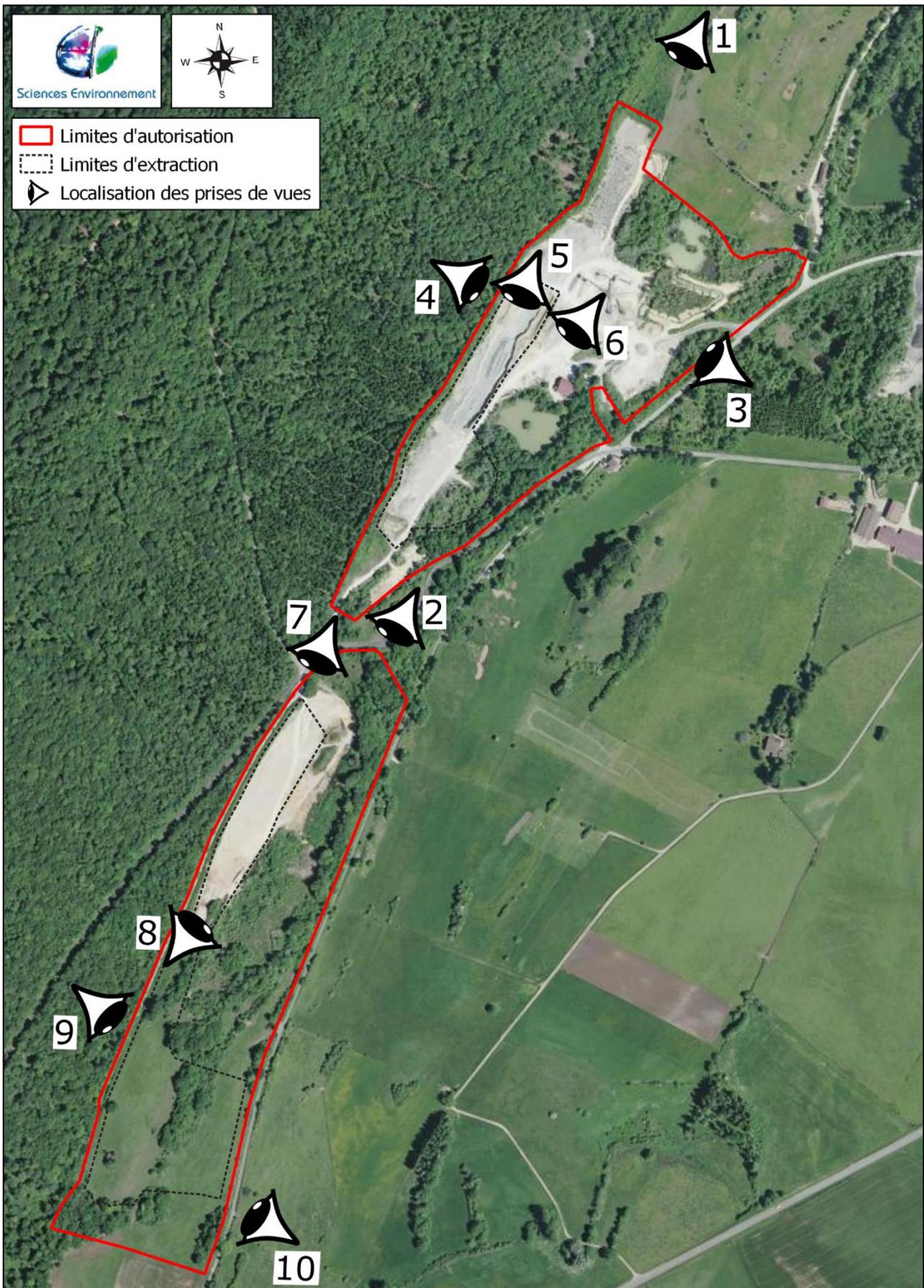


Figure 1 : Localisation des prises de vues



Photographie 1 : Photographie aérienne lointaine de la partie Nord du site - La Charmette

Cette prise de vue aérienne lointaine permet d'identifier dans un premier temps l'absence de zone habitée sur plusieurs centaines de mètres (*seule une maison isolée de l'autre côté de la route départementale longeant l'Est du site est recensée*). L'environnement observé est très rural, à dominance prairial et forestière. Quelques cultures agricoles composent également le paysage à l'Est du site. Comme évoqué des contextualisations paysagères du site depuis la demande d'autorisation initiale, l'intégralité des boisements périphérique ont été préservés et entretenus. De ce fait, le site *La Charmette – AYEL* reste en grande partie imperceptible depuis les habitations ou points de vue touristiques locaux. Ces mesures seront reconduites lors de la demande objet de cette étude. Les conditions d'exploitations (limites, composantes du site, mesures...) resteront intégralement inchangées aux conditions définies lors de l'autorisation initiale.



Photographie 2 : Photographie aérienne lointaine de la partie Nord du site - Le Taureau

De la même manière que pour la partie du site analysée ci-dessus, cette prise de vue aérienne lointaine permet d'identifier dans un premier temps l'absence de zone habitée sur plusieurs centaines de mètres aux alentours du site. L'environnement observé est encore une fois très rural, à dominance prairial et forestière. Les boisements périphériques ont été préservés et entretenus. Cette partie du site présente une ouverture visuelle au Sud (*future zone d'extraction*) mais le bassin visuel en cette direction n'est composé que de prairie et boisements éparses sur quelques dizaines de mètres avant de rencontrer de nouveaux boisements plus denses. De ce fait, le site *Le Taureau – AYEL* reste en grande partie imperceptible depuis les habitations ou points de vue touristiques locaux. Afin de préserver cette très légère perceptibilité, ces mesures seront reconduites lors de la demande objet de cette étude. Les conditions d'exploitations (limites, composantes du site, mesures...) resteront intégralement inchangées aux conditions définies lors de l'autorisation initiale.

VUES PROCHES – 06 JUILLET 2023



Photographie 3 : Photographie aérienne proche de la zone de traitement en direction de l'Ouest - La Charmette



Photographie 4 : Photographie aérienne proche de la zone de traitement en direction de l'Est - La Charmette



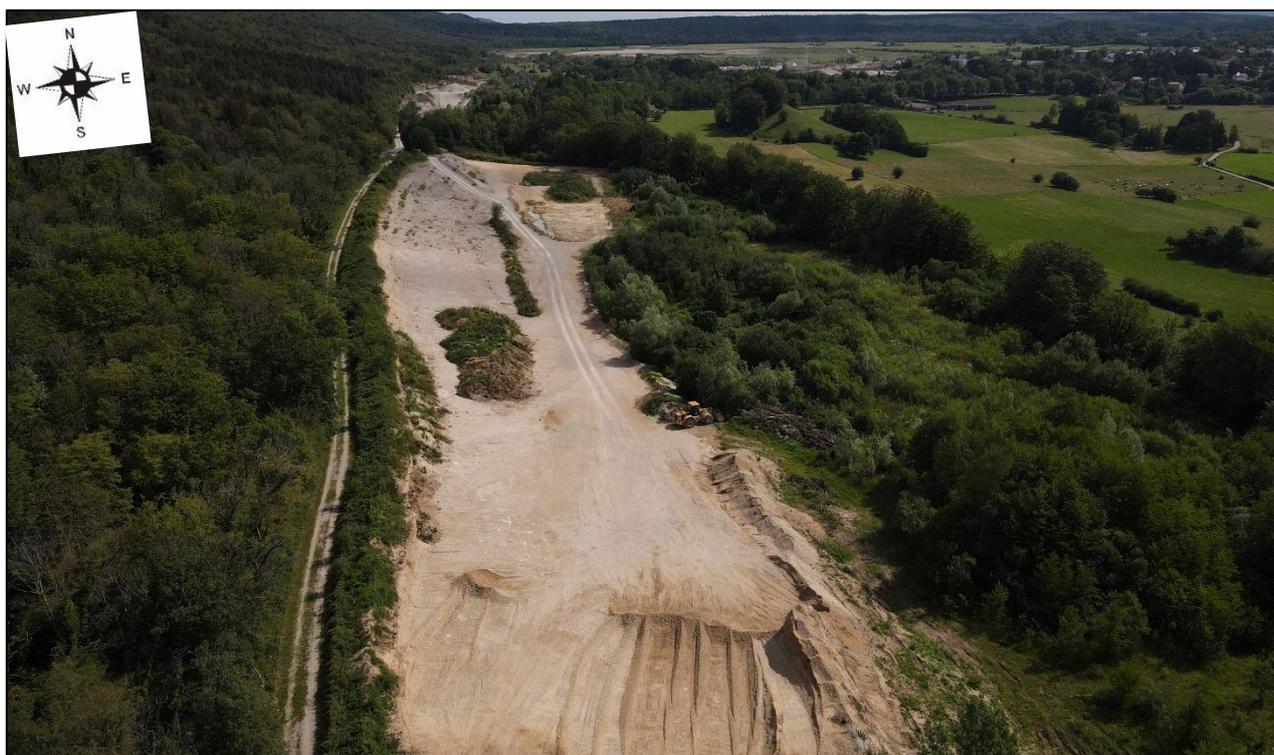
Photographie 5 : Photographie aérienne proche de la zone d'extraction en direction du Sud-Est - La Charmette



Photographie 6 : Photographie aérienne proche de la zone d'extraction en direction du Sud-Ouest - La Charmette



Photographie 7 : Photographie aérienne proche de la zone d'extraction alluvionnaire en direction du Sud – Le Taureau



Photographie 8 : Photographie aérienne proche de la zone d'extraction alluvionnaire en direction du Nord – Le Taureau

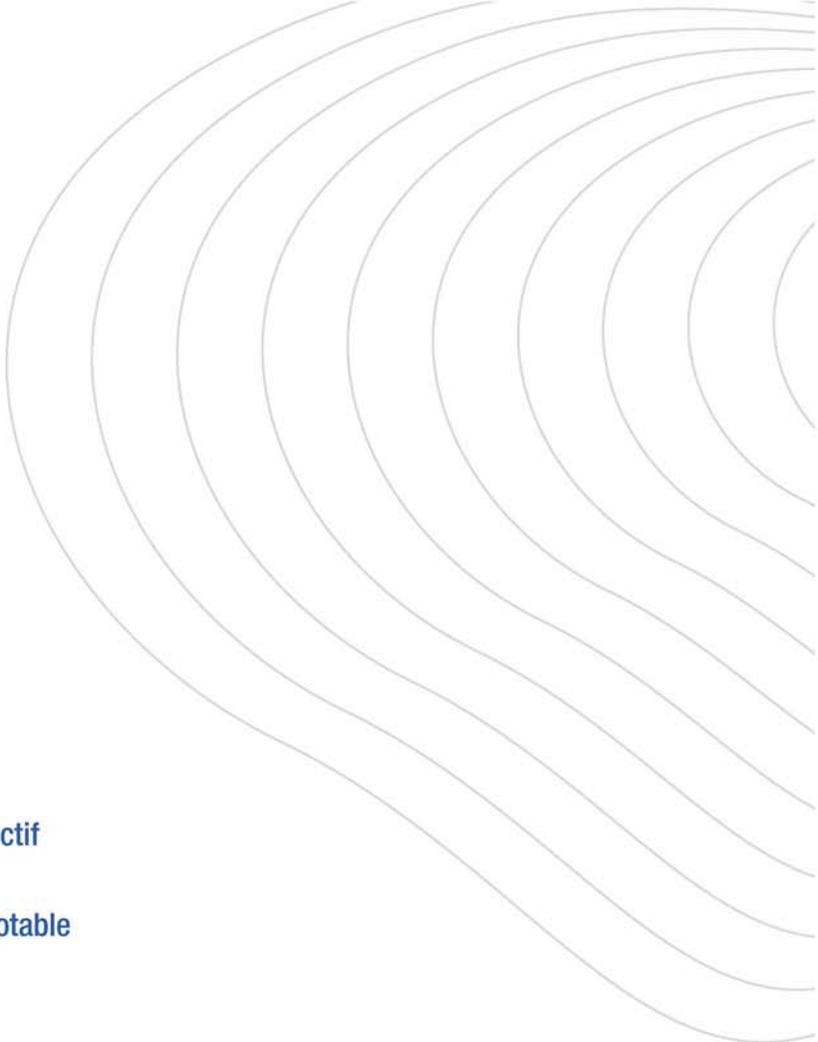


Photographie 9 : Photographie aérienne proche de la zone d'extraction calcaire massif en direction du Sud-Est – Le Taureau



Photographie 10 : Photographie aérienne proche de la zone d'extraction calcaire massif en direction du Nord-Ouest – Le Taureau

Ces prises de vues aériennes rapprochées de la zone de traitement et stockage des matériaux (*photographies 3 et 4*), de la zone d'extraction Nord (*photographies 5 et 6*), de la zone d'extraction alluvionnaire (*photographies 7 et 8*) et de la future zone d'extraction calcaire massif Sud (*photographies 9 et 10*) permettent d'observer plus précisément les composantes paysagères périphériques limitant presque totalement la perceptibilité visuelle du site des zones de vies alentours. L'exploitation en fosse et la limitation de la hauteur des stocks sont des mesures paysagères évidentes. La photographie 9 illustre bien une ouverture paysagère en direction du Sud Est et les boisements plus denses au loin limitant ce bassin visuel, qui ne contient aucune zone d'habitation.

- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr